

INTRODUCTION

DEMANDER DE L'AIDE OU
FAIRE PART DE SES
PRÉOCCUPATIONS

MEMBRES D'ÉQUipes
ET LIEU DE TRAVAIL

CLIENTS ET MARCHÉS

SOCIÉTÉ ET
ACTIONNAIRES

GOUVERNEMENTS
ET COMMUNAUTÉS

INDEX

Code de déontologie et de conduite de Terex

BIEN FAIRE LES CHOSES



La méthode Terex

Message de John Garrison

Chers membres d'équipes,

J'espère que vous êtes aussi fiers que moi de travailler dans cette entreprise hautement performante qui place le client au premier plan. Une des nombreuses raisons pour lesquelles je suis si fier de Terex est notre engagement inébranlable à l'égard des valeurs du **Terex Way**. Le **Terex Way**, ou la méthode Terex, constitue le fondement de notre activité et guide nos activités de fourniture d'équipements de service et de pièces qui maximisent la durée de disponibilité pour les clients et leur offrent un formidable retour sur investissement.

Toutefois, la rentabilité ne fait pas tout ; nous devons y arriver en agissant de façon intègre, en respectant les autres et en nous conformant aux lois et réglementations qui nous régissent. Tout manquement à ce principe est inacceptable. Un comportement déontologique passe avant tout : avant les bénéfices, les ventes ou tout autre critère de réussite commerciale.

Ce code de déontologie et de conduite reflète parfaitement notre vision et les engagements que nous prenons, en tant que société respectueuse de l'éthique et des lois. Je vous demande donc de le lire attentivement, de le respecter et de le garder à portée

de main pour pouvoir vous y référer régulièrement. Il est certes impossible de couvrir dans un seul ouvrage toutes les situations que vous êtes susceptibles de rencontrer chez Terex, mais vous trouverez dans ce code de précieux conseils sur de très nombreuses questions déontologiques, commerciales et juridiques.

Vous devez avant tout faire preuve de bon sens. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à demander de plus amples conseils. De nombreuses ressources sont à votre disposition. Vous pouvez notamment contacter votre responsable ou votre direction, un membre de l'**équipe déontologie et respect des lois**, votre **défenseur des pratiques commerciales**, votre représentant des ressources humaines ou le **service d'assistance téléphonique de Terex**.



John Garrison
Président-directeur général



« Ce code de déontologie et de conduite reflète parfaitement notre vision et les engagements que nous prenons, en tant que société respectueuse de l'éthique et des lois. »

Notre objectif

Aider à améliorer des vies partout dans le monde.

Notre vision

Clients Nous voulons être la société la plus proche des clients de notre industrie, selon l'opinion de nos clients.

Finances Nous voulons être la société la plus rentable de notre industrie, en termes de rendement du capital investi.

Membres d'équipes Nous voulons être le lieu de travail le plus agréable de notre industrie, selon l'opinion de nos membres d'équipes.

Notre mission

Apporter à nos clients de machines et produits industriels des solutions qui favorisent la productivité et le retour sur investissement.



LA MÉTHODE TEREX (OU *TEREX WAY*)

Nos valeurs

**INTÉGRITÉ**

Honnêteté, éthique, transparence et responsabilité

- Nous ne ferons pas passer le profit avant l'intégrité.
- Nous faisons preuve de transparence dans toutes nos transactions commerciales.
- Nous sommes responsables envers nos membres d'équipes, nos clients et nos actionnaires de la réalisation de nos objectifs, tout en protégeant notre actif et notre réputation.

**RESPECT**

Sécurité, santé, travail d'équipe, diversité, intégration et performance

- Nos membres d'équipes travaillent dans un cadre sécurisé ne présentant aucun risque pour leur santé.
- Nous traitons tout le monde avec dignité et respect.
- Nous accordons de la valeur aux différentes pensées, origines et cultures.
- Nous voulons perfectionner nos membres d'équipes.

**AMÉLIORATION**

Qualité, systèmes de résolution des problèmes, culture de l'amélioration permanente et collaboration

- Nous recherchons constamment de meilleures façons d'agir, d'éliminer le gaspillage et de nous améliorer continuellement.
- Nous ne nous contentons pas d'un statu quo et imposons des objectifs ambitieux.
- Nous travaillons en équipes par-delà les frontières.

**LEADERSHIP AU SERVICE DES AUTRES**

Service des autres, humilité, authenticité et conduite par l'exemple

- Nous cherchons à répondre aux besoins de nos clients, des investisseurs et de nos membres d'équipes.
- Nous alimentons une culture de « chaîne de soutien » et non de « chaîne de commandement ».
- Nous demandons ce que nous pouvons faire pour aider.

**COURAGE**

Volonté de prendre des risques, responsabilité, action et autonomie

- Nous avons le courage, sur le plan personnel et professionnel, de faire ce qu'il faut et de prendre des risques qui peuvent nous faire gagner, mais aussi échouer de temps en temps.
- Nous prenons des décisions et nous agissons.
- Nous ne réprimandons jamais ceux qui échouent, mais uniquement ceux qui n'apprennent pas.

**CIVISME**

Responsabilité sociale et gestion de l'environnement

- Nous sommes de bons citoyens à l'échelle mondiale, nationale et locale.
- Nous savons gérer l'environnement et les communautés au sein desquelles nous opérons.
- Nous contribuons à faire du monde qui nous entoure un monde meilleur.

Sommaire

INTRODUCTION.....5

Qui doit suivre ce code.....	6
Les responsabilités de la direction.....	6
Prendre les bonnes décisions	7
Violations de ce code.....	7

LA MÉTHODE TEREX POUR DEMANDER DE L'AIDE OU FAIRE PART DE SES PRÉOCCUPATIONS8

Politique de la « porte ouverte »	8
Où obtenir de l'aide	8
Contacter le service d'assistance téléphonique de Terex.....	9
Interdiction formelle des représailles.....	10

LA MÉTHODE TEREX AVEC LES MEMBRES D'ÉQUIPES ET SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL... 11

Santé et sécurité.....	11
Diversité et intégration.....	12
Discrimination et traitement équitable.....	12
Harcèlement, intimidation et violence sur le lieu de travail	13
Consommation de drogue ou d'alcool	13

Comportement individuel, y compris sur les réseaux sociaux	13
---	----

LA MÉTHODE TEREX AVEC NOS CLIENTS ET SUR LE MARCHÉ.....15

Notre engagement envers la qualité et la sécurité des produits	15
Transactions équitables	16
Antitrust et concurrence loyale.....	16
Transactions et relations avec les fournisseurs	17
Gestes de courtoisie commerciale : cadeaux, repas, divertissements, voyages et hébergement ...	17
Interdiction de toute forme de corruption.....	19
Lutte contre le blanchiment d'argent	20
Contrôle des exportations, restrictions commerciales et sanctions économiques.....	20

LA MÉTHODE TEREX AU SEIN DE NOTRE SOCIÉTÉ ET AVEC NOS ACTIONNAIRES23

Comptabilité et rapports financiers.....	23
Coopération dans le cadre des enquêtes, des investigations et des audits internes et externes	25
Fraude et fausses déclarations	25
Conflits d'intérêts.....	26

Informations privilégiées et négociation des actions de Terex.....	27
---	----

Protection des actifs de la société.....	28
Protection des informations confidentielles	28
Informations concurrentielles	29
Systèmes de communication et d'information.....	29
Confidentialité et protection des données	30
Tenue des registres	31
Médias et enquêtes publiques	31

LA MÉTHODE TEREX AVEC NOS GOUVERNEMENTS ET NOS COMMUNAUTÉS32

Respect des lois	32
Environnement	32
Soutien et implication au sein des communautés ...	33
Activités et contributions politiques	33

INDEX35

Introduction

Ce code de déontologie et de conduite (le « Code ») définit les normes d'intégrité et de comportement responsable qui s'appliquent à chaque personne travaillant chez Terex ou représentant notre société. L'intégrité est à nos yeux un élément essentiel à notre réussite, dont la responsabilité n'incombe pas seulement à notre Président-directeur général et à nos cadres supérieurs, mais bien à chaque membre d'équipe de Terex.

Ce Code est divisé en cinq (5) parties.

La méthode Terex :

- pour demander de l'aide ou faire part de ses préoccupations
- avec nos membres d'équipes et sur notre lieu de travail
- avec nos clients et sur le marché
- au sein de notre société et avec nos actionnaires
- avec nos gouvernements et nos communautés

Ce Code est disponible en ligne sur le **site Intranet de Terex**, <http://intranet.terex.com>, et sur Internet, sur www.terex.com. Toutes les politiques et directives indépendantes mentionnées dans ce Code sont en lien avec le **site Intranet de Terex**, où vous pourrez les consulter. Vous pouvez également les obtenir auprès de votre responsable.

Comprendre le Code. Respecter le Code et les lois qui régissent Terex et vos activités. Toujours faire preuve de bon sens en affaires. Éviter de donner ne serait-ce que l'impression d'un comportement inapproprié.



QUI DOIT SUIVRE CE CODE

Tous les membres d'équipes de Terex Corporation, ses filiales et ses coentreprises à participation majoritaire (la « Société » ou « Terex ») et les membres du conseil d'administration de Terex Corporation sont également tenus de lire attentivement le Code, de s'y conformer et de signaler à la Société toute violation du Code. Les membres d'équipes incluent toutes les personnes employées par la Société.

Tous les prestataires et consultants travaillant pour Terex, ainsi que toute autre personne pouvant être temporairement amenée à travailler pour Terex ou à fournir des services à la Société, sont tenus de respecter ce Code dans le cadre de tout travail ou service effectués au nom de Terex. Terex ne se servira en aucun cas d'un tiers pour contourner ses valeurs ou les normes décrites dans le Code.

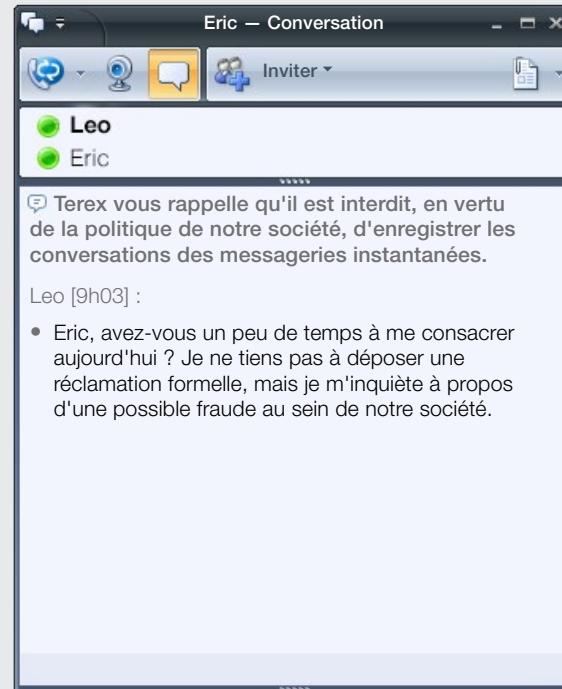
Terex se réserve le droit de modifier ou de réviser ce Code à tout moment, avec ou sans avertissement, selon les lois applicables. Veuillez noter que ce Code ne mentionne pas toutes les politiques et directives applicables à chaque membre d'équipe de Terex ou à chaque membre du conseil d'administration de Terex Corporation.

LES RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

Les responsables de Terex, qui incluent les membres d'équipes occupant des postes de responsables et de directeurs, ainsi que tous les membres ayant des responsabilités d'encadrement, sont tout particulièrement tenus d'instaurer une culture d'intégrité sans faille, des pratiques commerciales déontologiques et un sens de l'engagement envers la **méthode Terex**.

Ils doivent montrer l'exemple et donner un ton de respect absolu. Les responsables de Terex ne peuvent ignorer une quelconque violation du Code, avérée ou potentielle, portée à leur connaissance ; ils sont tenus de signaler une telle violation, ou toute violation avérée ou potentielle de la loi, à leurs supérieurs, à un membre de l'équipe déontologie et respect des lois ou du

Testez vos connaissances



Quelle réponse Eric doit-il apporter au message instantané de son membre d'équipe Leo ? Quelle option choisiriez-vous ?

service juridique de Terex. Pour savoir plus précisément à qui faire part de vos préoccupations et à qui signaler des violations, consultez le **Guide de remontée des problèmes à l'intention des responsables** de Terex.

Les membres d'équipes de Terex ne doivent en aucun cas enquêter sur des violations avérées ou potentielles du Code, des politiques de Terex ou de la loi, excepté s'ils y sont expressément autorisés comme prévu par le **Guide de remontée des problèmes à l'intention des responsables**.

PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS

Si vous avez un doute concernant les modalités d'application de ce Code, des politiques centrales et locales ou de la **méthode Terex**, posez-vous les questions suivantes :

- 1 Cette action est-elle légale ?
- 2 Cette action respecte-t-elle les valeurs de la **méthode Terex** ?
- 3 Serais-je fier(e) de lire des commentaires sur mes actions, ou sur celles d'autres membres d'équipes, dans un journal ? Qu'en penseraient ma famille, mes amis, mon responsable ou mes collègues de travail ?
- 4 Est-ce que j'agis de façon responsable ? Est-ce bon pour l'entreprise et pour la réputation de la Société ?

Si vous répondez « Non » à l'une de ces questions, abstenez-vous. Si vous avez toujours un doute, consultez le point intitulé *La méthode Terex pour demander de l'aide ou faire part de ses préoccupations* dans la première partie de ce Code.



VIOLATIONS DE CE CODE

Le non-respect de ce Code peut entraîner une procédure disciplinaire, allant jusqu'au licenciement. Terex pourra, à sa discrétion, prendre d'autres mesures appropriées, comme la mise en place d'une formation ou la révision des politiques et procédures. Terex pourra mettre fin aux services de tout prestataire, consultant et autre personne autre personne amenés à travailler pour Terex ou à fournir des services à la Société et qui ne respecteraient pas ce Code.

Les responsables sont particulièrement tenus d'instaurer une culture d'intégrité sans faille, des pratiques commerciales déontologiques et un sens de l'engagement envers la **méthode Terex**.

LA MÉTHODE TEREX

Pour demander de l'aide ou faire part de ses préoccupations

La mise en place d'un environnement franc et protecteur contribue à faire de Terex un lieu de travail formidable. La partie qui suit, intitulée La méthode Terex pour demander de l'aide ou faire part de ses préoccupations, a pour but de veiller à ce que nos membres d'équipes osent exprimer leurs opinions, leurs idées, leurs questions et leurs préoccupations. Il nous semble important d'offrir à nos membres d'équipes différentes solutions pour obtenir de l'aide et un soutien.

LA POLITIQUE DE LA « PORTE OUVERTE »

Terex a instauré une culture ouverte, de telle sorte que les membres d'équipes n'ont pas peur de demander des conseils ou de faire part de leurs préoccupations et ne craignent pas de subir des représailles. Toutes les questions et préoccupations sont prises au sérieux et seront traitées immédiatement.

Où obtenir de l'aide

Terex met plusieurs ressources à la disposition des membres d'équipes ayant des préoccupations ou des doutes sur la façon d'évaluer ou de résoudre une situation :

Votre responsable	Dans la plupart des cas, c'est le meilleur moyen d'avoir une réponse à vos questions et de résoudre vos problèmes et vos préoccupations.
Direction locale	Si vous ne pouvez pas faire part de vos questions ou préoccupations à votre responsable, parlez-en à un membre de votre direction locale.
Défenseur des pratiques commerciales	Votre défenseur des pratiques commerciales local peut vous aider à résoudre vos problèmes et vos préoccupations concernant des questions de pratiques commerciales ou à trouver la personne qui saura répondre à vos questions.
Ressources humaines	Votre représentant des ressources humaines peut vous aider à résoudre vos problèmes et vos préoccupations dans ce domaine ou vous aider à trouver la personne qui saura répondre à vos questions.
Équipe déontologie et respect des lois de Terex	Les membres de l' équipe déontologie et respect des lois de Terex sont une ressource que vous pouvez contacter si vous avez une question ou des inquiétudes, si vous suspectez une violation de ce Code, de la loi ou des politiques de Terex, ou si vous ne savez pas à qui vous adresser pour trouver de l'aide.
Service d'assistance téléphonique de Terex	Le service d'assistance téléphonique de Terex est une ressource confidentielle disponible 24h sur 24, 7 jours sur 7. Vous pouvez faire part de vos préoccupations par téléphone ou en adressant un signalement sur Internet. Vous trouverez le numéro de téléphone de votre service d'assistance téléphonique local sur le site Intranet de Terex , sur www.terex.com ou sur www.ethicpoint.com , où vous pourrez également effectuer un signalement en ligne.

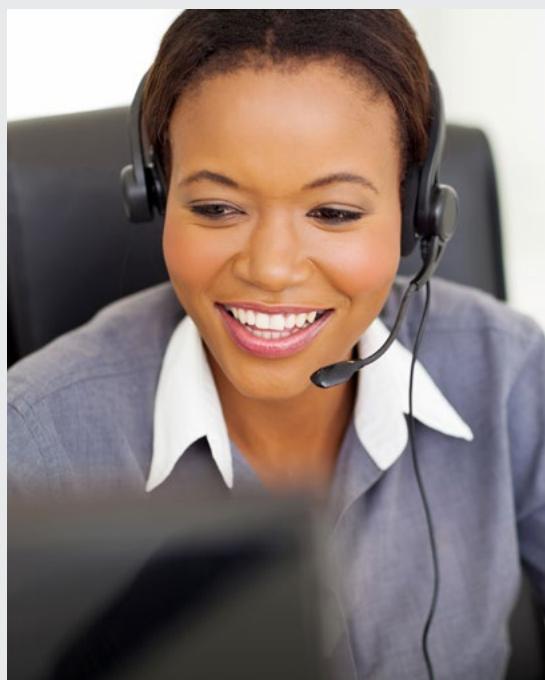
Contacter le service d'assistance téléphonique de Terex



Terex possède un service d'assistance téléphonique confidentiel, géré par une société indépendante, chargé de traiter les questions et les préoccupations. **Le service d'assistance téléphonique** est géré par des spécialistes formés parlant plusieurs langues, disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Toute personne contactant le **service d'assistance téléphonique de Terex** peut choisir de rester anonyme et nous respecterons et honorerons ce choix ; nous vous encourageons cependant à communiquer votre identité, car cela permet de résoudre les problèmes plus rapidement. Nous pouvons vous assurer que lorsque vous contactez le **service d'assistance téléphonique de Terex**, les informations que vous communiquez ne sont en aucun cas transmises à votre responsable, à votre directeur général/responsable du site ni à aucun autre membre d'équipe mentionné dans votre signalement. Seuls quelques membres au niveau central de Terex, comme les membres de l'**équipe déontologie et respect des lois** et le **responsable du service juridique**, reçoivent les informations communiquées au **service d'assistance téléphonique**. Tous les faits signalés au **service d'assistance téléphonique de Terex** sont examinés et font l'objet d'une enquête.

Si vous vous trouvez dans un pays où l'utilisation des services d'assistance téléphonique anonymes est limitée par les lois locales régissant la confidentialité, certaines restrictions peuvent s'appliquer en ce qui concerne les questions que vous êtes autorisé(e) à poser au **service d'assistance téléphonique de Terex**. C'est pourquoi le **service d'assistance téléphonique de Terex a été configuré** de sorte à n'accepter que les signalements qui respectent les lois locales régissant la confidentialité. Si le point qui vous préoccupe ne fait pas partie de ce que la loi vous autorise à demander au **service d'assistance téléphonique de Terex**, nous vous invitons à contacter votre représentant local des ressources humaines, un membre de la direction ou un membre de l'**équipe déontologie et respect des lois**.



INTERDICTION FORMELLE DES REPRÉSAILLES

Nous nous efforçons de créer un environnement au sein duquel les membres d'équipes peuvent faire part de leurs questions ou de leurs préoccupations et prendre part à la procédure d'enquête sans avoir peur de subir des sanctions ou d'être réprimandés. Les mesures défavorables peuvent intervenir sous la forme de « représailles sévères » (par ex. licenciement, changement de poste, transfert, rétrogradation) ou de « légères représailles » (par ex. supervision renforcée, traitement désagréable de la part des collègues, modification de la charge de travail ou des tâches, exclusion de toute implication dans des fonctions sociales).

Notre politique interdisant strictement les représailles soutient notre engagement envers vous, membre d'équipe auquel nous attachons de la valeur, et envers **la méthode Terex**. En échange de cet engagement, Terex attend de vous que tout signalement ou toute préoccupation qui, selon vous, justifie une enquête soit communiqué(e) en toute bonne foi. Tout membre d'équipe enfreignant notre politique d'interdiction des représailles fera l'objet de sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à son renvoi, conformément aux lois applicables.

Si vous pensez que vous faites l'objet de représailles (y compris si vous soupçonnez votre responsable d'être impliqué dans ces représailles), contactez le service des ressources humaines. Si cela vous gêne, plusieurs autres options s'offrent à vous. Vous les trouverez page 8 de ce Code.

Testez vos connaissances

Je crains de subir des représailles si je signale un méfait. Comment saurais-je si mon responsable se comporte vis-à-vis de moi d'une façon particulière qui pourrait nuire à ma carrière ? Les actes qui suivent sont-ils des signes de représailles ? Sélectionnez toutes les réponses possibles.

LA MÉTHODE TEREX

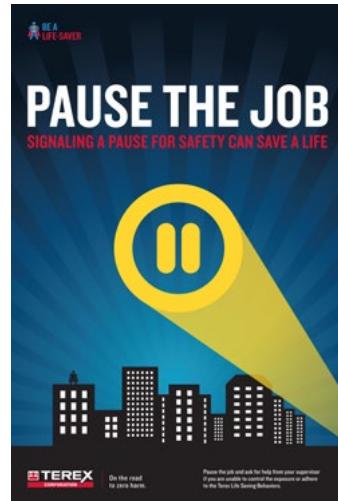
Sur notre lieu de travail et avec nos membres d'équipes

Nous nous efforçons de représenter, selon nos membres d'équipes, le lieu de travail le plus agréable de notre industrie. La partie qui suit, intitulée La méthode Terex sur notre lieu de travail et avec nos membres d'équipes, explique ce que nous attendons de chacun d'entre nous en termes de comportement individuel et de considération des autres.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Votre sécurité est importante aux yeux de nombreuses personnes : votre famille, vos collègues de travail et votre communauté. Pour Terex, la sécurité est un mode de vie indiscutable, que vous soyez employés chez nous, que vous nous fournissiez, que vous utilisez nos équipements ou que vous bénéficiiez de nos services. Tous les membres d'équipes s'attachent à atteindre notre cible « zéro blessure » et sont responsables les uns envers les autres de l'amélioration permanente de la sécurité. Nous respectons toutes les lois relatives à la sécurité et nous estimons que celle-ci passe avant tout.

Nous reconnaissons que les tâches que nous effectuons et notre cadre de travail peuvent comporter certains risques pour la santé et la sécurité. Les membres



Votre sécurité est importante. Interrompez le travail si une situation vous semble dangereuse ou si vous ne pouvez pas respecter toutes les normes de sécurité, toutes les lois et toutes les réglementations qui s'appliquent à votre travail.

d'équipes doivent connaître et respecter toutes les normes, les lois et les réglementations relatives à la sécurité qui régissent leur travail. Ils ne doivent jamais prendre de risques pouvant représenter un danger pour eux-mêmes ou pour les autres dans le cadre de leur travail. Nous attendons également de vous :

- **que vous interrompiez le travail** et demandiez de l'aide à votre supérieur si le danger auquel vous êtes exposé(e) n'est pas sous contrôle ou si vous ne pouvez pas mettre en œuvre les **comportements de sécurité exigés par Terex**.

Questions-Réponses

Comment puis-je savoir qu'une condition de travail est dangereuse ?

- que vous signaliez** les accidents évités de justesse pour que les risques en question puissent à l'avenir être contrôlés.
- que vous preniez la parole** lors des réunions consacrées à la sécurité et lors des réunions d'équipes pour faire entendre les préoccupations concernant la sécurité. Que vous posez des questions pour bien comprendre et que vous écoutiez le point de vue des autres.
- que vous contribuiez** à la résolution des problèmes et à l'amélioration de la sécurité, que vous participez activement aux formations et aux discussions et que vous partagiez vos connaissances sur la sécurité pour aider les autres à se perfectionner.
- que vous interveniez respectueusement** lorsque vous voyez un collègue impliqué dans une situation dangereuse et que vous lui suggérez des alternatives plus sûres. Que vous réagissiez de façon respectueuse et productive si un collègue vient vous faire ce genre de commentaires.

Faites part de toutes vos inquiétudes concernant la sécurité à votre responsable, à votre professionnel de la santé, de la sécurité et de l'environnement (« HSE »), à votre représentant des ressources humaines ou à tout autre membre de la direction locale.

DIVERSITÉ ET INTÉGRATION

Le lieu de travail le plus agréable se caractérise par un environnement dans lequel la diversité sous toutes ses formes (sexe, orientation sexuelle, âge, race, origine ou identité nationale et croyances, entre autres) est appréciée. Nous avons embauché et continuerons à recruter des personnes aux intérêts, parcours et cultures diversifiés. Chaque membre d'équipe apporte à Terex des expériences et des points de vue différents. En fin de compte, nous aspirons à être aussi diversifiés que les clients et les marchés que nous servons. Nous pensons qu'en étant davantage diversifiés et en intégrant le plus de différences possible, nous pouvons nous imposer encore davantage sur le marché, renforcer notre capacité à innover, mieux répondre aux attentes de nos

clients, accroître la valeur actionnariale et devenir un lieu de travail encore plus agréable pour nos membres d'équipes.

DISCRIMINATION ET TRAITEMENT ÉQUITABLE

Le lieu de travail le plus agréable doit fournir un cadre de travail positif au sein duquel chacun est traité avec respect, dignité et équité. Les discriminations et les représailles envers les membres d'équipes, quel qu'en soit le motif, ne seront en aucun cas tolérées. Nos relations professionnelles doivent refléter notre engagement pour l'équité et le respect et nos actes doivent être sérieux et dénués de toute discrimination ou préjugé.

Terex baigne dans une culture de la performance. Les performances individuelles et les qualifications professionnelles sont les seuls facteurs de différenciation acceptables en matière d'embauche, de progression et de traitement des membres d'équipes de Terex.

Pour plus d'informations sur l'engagement de Terex en ce qui concerne l'égalité des chances en matière d'emploi, consultez la **Politique en faveur de l'égalité des chances et contre le harcèlement de Terex Corporation**. Si vous pensez avoir fait l'objet d'une discrimination enfreignant notre politique, y compris des représailles, contactez votre responsable. Si cela



Nous aspirons à être aussi diversifiés que les clients et les marchés que nous servons.

vous gêne ou si vous pensez que votre responsable est ou pourrait être impliqué(e) dans ce comportement inadéquat, plusieurs autres possibilités s'offrent à vous. Vous trouverez le nom des personnes à contacter dans la partie intitulée *La méthode Terex pour demander de l'aide ou faire part de ses préoccupations* de ce Code, ainsi que dans la **Politique en faveur de l'égalité des chances et contre le harcèlement de Terex Corporation**.

HARCÈLEMENT, INTIMIDATION ET VIOLENCE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

La culture de Terex ne tolère aucun harcèlement, aucune intimidation ni aucune violence, quels qu'ils soient, sur les lieux de travail et en dehors, par exemple lors de voyages d'affaires, de réunions commerciales ou d'événements sociaux à caractère professionnel. Cette norme de comportement s'applique aux membres d'équipes de Terex ainsi qu'à toutes les autres personnes avec lesquelles nous travaillons, comme les prestataires extérieurs, les consultants et les clients.

Le harcèlement est défini comme tout comportement qui gêne les autres ou leur donne le sentiment de ne pas être les bienvenus, ou qui est destiné à les intimider ou à les empêcher d'effectuer correctement leur travail. Il peut prendre diverses formes : verbal, non verbal, physique ou sexuel. Il inclut par exemple les propos stéréotypés négatifs, les menaces ou les intimidations, les blagues humiliantes et la diffusion ou l'affichage de supports inappropriés. Le harcèlement sexuel peut inclure divers comportements, certains plus subtils que d'autres, comme des avances malvenues, des commentaires humiliants, des blagues, des propos ou des gestes.

Nous encourageons les membres d'équipes à signaler immédiatement à leur responsable toute suspicion ou constatation de harcèlement, d'intimidation ou de violence. Cependant, si cela vous gêne ou si vous pensez que votre responsable est impliqué(e) dans ce comportement déplacé, plusieurs autres possibilités s'offrent à vous. Vous trouverez le nom des personnes à contacter dans la partie intitulée *La méthode Terex pour demander de l'aide ou faire part de ses préoccupations*

de ce Code, ou dans la **Politique en faveur de l'égalité des chances et contre le harcèlement de Terex Corporation**.

CONSOMMATION DE DROGUE OU D'ALCOOL

Les personnes en état d'ébriété ou sous l'influence de substances illicites au travail constituent un risque important pour la santé et la sécurité, non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour toutes les personnes qui les entourent ou avec qui elles entrent en contact. Cela va directement à l'encontre de l'objectif de notre Société, qui vise à garantir un environnement de travail sûr et productif. Il est donc interdit de posséder, d'utiliser, de consommer, d'acheter, de distribuer, de fabriquer, d'administrer, d'être sous influence ou de vendre de l'alcool ou des substances envirantes ou illicites dans les locaux de la Société, durant les heures de travail ou pendant l'exécution de vos fonctions. Une consommation d'alcool modérée est tolérée dans certaines fonctions de la Société où des boissons alcoolisées sont mises à disposition par la Société, lorsque cela n'enfreint pas la culture locale et lorsque le directeur général ou le responsable du site l'a expressément autorisé. La prise de médicaments sur ordonnance n'est autorisée que si cela n'affecte pas le bon sens du membre d'équipe, ni sa capacité à effectuer son travail en toute sécurité.

COPORTEMENT INDIVIDUEL, Y COMPRIS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Être le lieu de travail le plus agréable implique un engagement de chacun d'entre nous au quotidien. Notre comportement individuel a un impact direct sur la réputation de Terex et ne doit jamais être considéré comme acquis. La façon dont nous nous comportons sur le lieu de travail ou dans tout autre cadre en relation avec le travail, y compris durant les voyages d'affaires, pendant les réunions commerciales et lors des événements sociaux à caractère professionnel, influence directement la réputation de notre Société. Chaque membre d'équipe est tenu de suivre ce Code et de faire preuve de bon sens dans ses décisions et ses actes. Tous les membres d'équipes représentent Terex.

Testez vos connaissances

Je m'inquiète pour un de mes collègues, qui semble être sous l'influence d'une substance envirante. Dois-je le signaler ?



Vous devez également vous montrer prudent(e) lorsque vous vous présentez en ligne et dans les forums, sur les sites de réseautage ou autres sites de réseaux sociaux.

Des informations supplémentaires sur l'utilisation des réseaux sociaux sont disponibles dans les **Directives concernant l'utilisation des réseaux sociaux à l'attention des membres d'équipes**.

Testez vos connaissances

Il est prévu que je teste une nouvelle flèche pour une nacelle. Une fois la flèche dépliée, j'aurai une vue imprenable sur nos installations et sur le site de Terex. Pourrai-je prendre une photo de là-haut avec mon smartphone et la publier sur les réseaux sociaux ?

LA MÉTHODE TEREX

Avec nos clients et sur le marché

En plus d'être le lieu de travail le plus agréable, nous nous efforçons d'être, selon nos clients, la société la plus réactive à leurs besoins de notre secteur. Nous poursuivons notre **mission**, qui consiste à apporter à nos clients de machines et produits industriels des solutions qui favorisent la productivité et le retour sur investissement. Nous y parviendrons en exerçant une concurrence loyale, avec le plus haut niveau d'intégrité sur chaque marché sur lequel nous sommes présents. La partie qui suit, intitulée La méthode Terex sur le marché et avec nos clients, décrit ce que nous attendons de chacun d'entre vous pour y parvenir.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

Être une entreprise citoyenne responsable implique de fournir des produits de qualité ne présentant aucun danger. Les produits fabriqués par Terex doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et normes applicables pour pouvoir être utilisés sur leurs marchés.



TRANSACTIONS ÉQUITABLES

Nous agissons avec intégrité sur le marché et exerçons une concurrence basée sur les mérites des produits que nous fabriquons et des services que nous proposons. Nous faisons preuve d'honnêteté et d'équité envers nos clients, nos fournisseurs, nos membres d'équipes, nos distributeurs, nos partenaires commerciaux, nos concurrents et les autres acteurs de l'industrie. Les membres d'équipes ne doivent en aucun cas présenter des faits sous un faux jour, dissimuler des informations, divulguer des informations confidentielles ou avoir recours à la manipulation pour obtenir un avantage lorsqu'ils agissent au nom de Terex.

ANTITRUST ET CONCURRENCE LOYALE

Nous soutenons et respectons toutes les lois relatives à l'antitrust et à la concurrence sur tous les marchés sur lesquels nous sommes présents. Ces lois varient d'un pays à l'autre, mais elles ont toutes pour but d'empêcher les concurrents de conclure des accords entravant, restreignant ou faussant l'exercice de la libre concurrence.

Tous les membres d'équipes de Terex et tous les tiers agissant pour le compte de Terex doivent respecter strictement l'esprit et le contenu de ces lois. Cela signifie qu'il est interdit aux membres d'équipes de Terex de :

- s'entendre avec des concurrents pour fixer les prix ou attribuer des marchés ou des clients, et de
- fixer, dicter ou contrôler les prix de revente établis par les distributeurs Terex ou d'autres clients.

Dans certaines situations où les membres d'équipes peuvent avoir des échanges avec des concurrents, comme lors des salons commerciaux, des conventions, des réunions d'associations professionnelles ou d'autres événements propres à l'industrie, il est important d'éviter de donner ne serait-ce que l'impression d'un comportement inapproprié. Certaines conversations ou actions innocentes peuvent parfois être mal interprétées.

Testez vos connaissances

Vous arrivez à la fin d'un trimestre bien difficile et vous essayez de faire du chiffre pour tenir vos objectifs. Vous tentez depuis quelque temps de convaincre l'un de vos distributeurs d'acheter une toute nouvelle grue, mais celui-ci se montre réticent, estimant qu'il n'y a pas de marché pour ce modèle dans sa région. Même si vous pensez qu'il a peut-être raison à propos du marché, vous avez rédigé l'email suivant (voir à droite) :

Devez-vous lui envoyer cet email ?

À : Distributeur Aujourd'hui à 9h00
De : membre d'équipe de Terex
Objet : Opportunité concernant la grue

Cher distributeur,

Je suis en mesure de vous offrir une remise un peu plus importante sur la grue si vous acceptez qu'elle vous soit livrée avant la fin du mois.

Je sais que vous vous inquiétez à propos de la revente de la grue, car vous estimatez qu'il n'existe aucun marché pour ce modèle. Je crois fermement que si un distributeur doit pénétrer le marché, c'est bien vous.

J'ai étudié votre demande concernant l'aide que nous pourrions vous apporter si vous ne parvenez pas à vendre la grue dans un délai de neuf mois, en vous aidant par exemple à la vendre à un autre concessionnaire dans une région différente ou en vous la rachetant. Si vous ne parvenez pas à vendre la grue, Terex vous apportera son aide. Je peux vous assurer que cette grue ne restera pas parmi vos invendus.

Sincères salutations,
Membre d'équipe de Terex

Toute violation des lois relatives à l'antitrust et à la concurrence peut donner lieu à des poursuites judiciaires ainsi qu'à de lourdes sanctions péquénaires. Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir davantage d'informations, contactez le **service juridique de Terex**.

TRANSACTIONS ET RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Nous choisissons nos fournisseurs de manière objective, sur la base de critères tels que la sécurité, la qualité, la livraison, le coût total du service et la réputation. Nos relations avec les fournisseurs reposent sur les principes de l'équité et du respect réciproque. Nous menons des transactions selon les conditions du marché et uniquement avec des personnes qui partagent nos exigences en matière de comportement professionnel.

GESTES DE COURTOISIE COMMERCIALE (CADEAUX, REPAS, DIVERTISSEMENTS, VOYAGES ET HÉBERGEMENT)

Nous pouvons parfois être amenés à offrir, à recevoir ou à échanger des cadeaux ou à profiter de divertissements, utilisés pour témoigner un remerciement ou renforcer une relation professionnelle. Il est alors important de comprendre les règles qui s'appliquent à ces situations et d'éviter de donner l'impression d'un comportement inapproprié avec nos clients, nos fournisseurs ou toute autre personne avec qui nous traitons. Les gestes de courtoisie commerciale s'entendent dans un sens large et incluent notamment les cadeaux, voyages, divertissements, repas et dons de bienfaisance. La **Politique de Terex Corporation relative aux cadeaux et aux divertissements**, qui s'applique à tous les membres d'équipes de Terex, précise les autorisations qui doivent être obtenues avant de pouvoir offrir ou recevoir des gestes de courtoisie commerciale.

Testez vos connaissances

Au cours d'un déjeuner lors d'une réunion d'une association professionnelle, les commerciaux de différentes sociétés ont commencé à parler de leurs secteurs et des différents types de clients qu'ils servent. L'un de vos concurrents a dit : « Chacune de nos entreprises devrait accepter de travailler avec un client en particulier ». Que devez-vous faire dans une telle situation ?

Gardez toujours à l'esprit les choses à faire et à ne pas faire concernant les gestes de courtoisie commerciale.

À faire

- Accepter ou offrir des gestes de courtoisie commerciale uniquement s'ils respectent ce Code, la loi et les autres politiques de Terex.
- Les gestes de courtoisie commerciale doivent être appropriés aux circonstances.
- Toujours faire preuve de bon sens dans le cas de gestes de courtoisie commerciale impliquant des divertissements.
- Demander avant toute chose si un agent de la fonction publique est impliqué.
- Les membres d'équipes qui sont en mesure de fournir des biens ou services doivent se montrer particulièrement prudents avant d'accepter des gestes de courtoisie commerciale, afin d'éviter de donner une impression d'irrégularité.

En ce qui concerne les membres du conseil d'administration de Terex Corporation, cette partie s'applique aux cadeaux, repas, divertissements, voyages ou hébergements acceptés ou fournis en lien avec leur fonction au nom de Terex.

Des règles particulières s'appliquent aux gestes de courtoisie commerciale destinés à des agents de la fonction publique. Ces règles résultent des lois des différents pays interdisant la corruption des agents de la fonction publique. Le terme « agent de la fonction publique » s'entend dans un sens large et inclut, sans toutefois s'y limiter, toute personne travaillant pour le gouvernement, l'armée ou un parti politique, ou employée par une entité détenue ou contrôlée par l'État. Les gestes de courtoisie commerciale offerts à ou reçus de la part d'un agent de la fonction publique doivent être approuvés au préalable par écrit par un membre de l'équipe déontologie et respect des lois de Terex, même s'ils

À ne pas faire

- Ne jamais donner ni accepter d'espèces, de quasi-espèces (telles que les cartes-cadeaux American Express®, Visa® ou MasterCard®, les chèques-cadeaux ou les cartes d'achat) ni quoi que ce soit pouvant facilement être transformé en espèces.
- Ne jamais offrir ni accepter de gestes de courtoisie commerciale trop généreux ou extravagants.
- Ne jamais fournir, accepter ou participer à des divertissements indécent, sexuellement explicites ou pouvant autrement nuire à la réputation de Terex.
- Ne jamais solliciter de gestes de courtoisie commerciale auprès de fournisseurs.
- Ne jamais accepter un geste de courtoisie commerciale pouvant influencer ou donner l'impression d'influencer votre décision commerciale ou votre jugement.

font partie d'un accord commercial contractuel. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez les **Règles de Terex Corporation concernant les gestes commerciaux à l'égard des agents de la fonction publique**.

Des règles spécifiques s'appliquent également aux gestes de courtoisie commerciale concernant les clients chinois, car beaucoup sont des entités détenues ou contrôlées par l'État. Les membres d'équipes, où qu'ils se trouvent, doivent respecter la **Politique de Terex Corporation relative aux gestes commerciaux à l'égard des clients publics et privés chinois**.

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir davantage d'informations sur les gestes de courtoisie commerciale, reportez-vous à la **Politique de Terex Corporation relative aux cadeaux et aux divertissements** ou contactez un membre de l'équipe déontologie et respect des lois de Terex.

Liste récapitulative concernant les cadeaux et les divertissements

Vous envisagez d'offrir un cadeau ou un divertissement à un client ?

- Si celui-ci requiert une autorisation conformément à la **Politique de Terex Corporation relative aux cadeaux et aux divertissements** ou aux autres politiques de Terex, avez-vous obtenu cette autorisation ?
- Le cadeau ou le divertissement offert est-il proportionnel au poste occupé par votre client au sein de sa société ?
- Le cadeau ou le divertissement sera-t-il perçu comme un geste d'appréciation et non comme un pot-de-vin ?
- Le cadeau ou le divertissement sera-t-il offert de manière ouverte et transparente ?

Si vous avez répondu « Non » à l'une de ces questions, cela signifie que votre cadeau ou divertissement est peut-être inapproprié. Contactez votre responsable, votre **défenseur des pratiques commerciales** ou un membre de l'équipe déontologie et respect des lois de Terex pour obtenir de l'aide.

INTERDICTION DE TOUTE FORME DE CORRUPTION

Terex a choisi d'adopter un comportement déontologique et refuse toute utilisation de pots-de-vin à des fins commerciales. Les sociétés et leurs employés qui versent des pots-de-vin s'exposent à des sanctions. Outre le risque encouru, les pratiques de corruption sont mauvaises pour les affaires. La personne qui reçoit les paiements illégaux en attendra d'autres, souvent plus élevés. Chez Terex, nous pensons réellement qu'agir correctement offre un avantage concurrentiel et que les gains obtenus à court terme par les pots-de-vin ne valent pas le prix à payer à long terme en termes de répercussions sur notre réputation et sur nos affaires. Nous respectons toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption.

**Nous respectons toutes les lois interdisant les pots-de-vin et autres actes de corruption.
Terex applique une tolérance zéro vis-à-vis de la corruption commerciale ou publique.**



Terex ne tolèrera en aucun cas la proposition, l'autorisation ou la réception de pots-de-vin, de dessous-de-table, de paiements de facilitation ou de tout autre paiement irrégulier dans le but de décrocher ou de conserver des activités pour Terex ou pour toute autre raison liée à nos activités. Pour plus d'informations, consultez la **Politique de Terex Corporation relative à la lutte contre la corruption**.

Vous ne devez jamais accepter, donner ni promettre quoi que ce soit pouvant être interprété comme une intention d'influencer irrégulièrement une transaction commerciale ou administrative. Il est interdit de faire appel à des tiers pour faire ce que Terex ne peut pas faire elle-même.

Lorsque des tiers, comme des agents, des concessionnaires, des distributeurs, des revendeurs, des courtiers ou des transitaires, traitent au nom de Terex sur les marchés, Terex peut être tenue pour responsable des actions de ces tiers. Des vérifications appropriées concernant la propriété et la réputation d'un tiers doivent être effectuées et documentées par l'équipe **déontologie et respect des lois de Terex** avant qu'une société Terex puisse établir de nouvelles relations commerciales avec des agents, distributeurs ou autres tiers intermédiaires. Pour plus d'informations sur la procédure de vérification de la réputation obligatoire, consultez les **Règles de Terex Corporation concernant les transactions avec des tiers**.

Si un pot-de-vin ou un dessous-de-table vous est demandé ou proposé, vous devez immédiatement contacter votre responsable et un membre de l'équipe **déontologie et respect des lois de Terex** ou du **service juridique de Terex**. Les lois relatives à la lutte contre la corruption et la politique de Terex interdisant les activités de corruption s'appliquent dans tous les pays dans lesquels nous opérons. Toute violation de ces lois peut aboutir à des poursuites judiciaires ainsi qu'à des sanctions pécuniaires conséquentes.

Testez vos connaissances

Notre site doit obtenir un permis délivré par les autorités locales. L'employé des autorités locales m'a indiqué qu'il faudrait compter trois mois pour obtenir ce permis, mais que si je payais 15 euros, nous le recevrions sous une semaine. Dois-je payer cette somme ?

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Terex exerce uniquement des activités commerciales légitimes, à l'aide de fonds provenant de sources légales. Terex se fait un devoir de lutter contre le blanchiment d'argent dans les pays dans lesquels nous opérons.

Il y a blanchiment d'argent lorsque des criminels, des terroristes, des trafiquants de drogues ou d'armes, ou d'autres personnes dissimulent les mouvements de sources de fonds illégales à travers des montages financiers. Le blanchiment d'argent peut impliquer une ou plusieurs transactions qui, en apparence, semblent légitimes. Les transactions douteuses incluent, par exemple, les paiements sur des comptes offshore, les paiements effectués dans des devises sans lien avec l'activité, les paiements en espèces, les demandes de paiement d'un montant excédentaire ou les paiements effectués en direction de ou provenant d'une partie sans aucun lien ou de sources multiples.

Terex se fait un devoir de lutter contre le blanchiment d'argent dans les pays dans lesquels nous opérons.



Si vous soupçonnez l'existence d'une transaction douteuse ou s'il vous est demandé de participer à une telle transaction, contactez votre responsable, votre directeur financier ou un membre de **l'équipe déontologie et respect des lois de Terex** avant de poursuivre. Toute personne se livrant à un blanchiment d'argent nuit non seulement à la réputation de la Société, mais s'expose également (ainsi que la Société) à des sanctions pour infraction civile ou pénale.

CONTRÔLE DES EXPORTATIONS, RESTRICTIONS COMMERCIALES ET SANCTIONS ÉCONOMIQUES

Agir équitablement en faisant preuve d'intégrité signifie que nous respectons également toutes les lois relatives au contrôle des exportations et toutes les restrictions commerciales applicables. Les lois et les sanctions relatives au contrôle des exportations peuvent :

- restreindre les exportations (et réexportations) vers certains pays, personnes ou autres entités ;
- restreindre les importations de biens provenant de certains pays ou les transactions portant sur ces biens ;
- interdire l'exportation (et la réexportation) vers certains pays de marchandises ou de services spécifiquement destinés à une application militaire ou modifiés à cette fin ; et
- restreindre les exportations ou les réexportations dont l'utilisation finale implique des armes chimiques ou biologiques, des dispositifs nucléaires ou la conception, le développement, la construction, l'utilisation ou l'entretien d'une installation nucléaire, d'un réacteur ou de toute autre activité nucléaire, ou encore la prolifération de tout type d'arme de destruction massive ou de vecteurs d'armes de destruction massive (tels que certains missiles, roquettes ou véhicules aériens sans pilote).

Les lois relatives au contrôle des exportations ne s'appliquent pas uniquement à l'expédition d'équipements ou de pièces d'un pays à un autre. Elles couvrent également :

- les transferts de technologies (y compris de photographies) ;
- les travaux sous garantie et les opérations de maintenance ;
- les transactions et activités interentreprises ;
- les déplacements internationaux (voyages d'affaires ou personnels) ;
- les visites d'usines par des ressortissants étrangers ;
- les transactions financières ; et
- toute autre activité transfrontalière (manuels, cadeaux, etc.).

Toutes les entreprises et tous les membres d'équipes de Terex à travers le monde doivent respecter la

Politique de Terex Corporation relative au contrôle des exportations et aux sanctions commerciales.

Sachez que les lois américaines relatives au contrôle des exportations imposent des restrictions spécifiques aux sociétés américaines, ainsi qu'aux citoyens américains et aux personnes avec un statut de résident permanent des États-Unis quel que soit le pays depuis lequel ils travaillent. Les lois et réglementations américaines relatives au contrôle des exportations s'appliquent également aux transactions des filiales et des coentreprises à participation majoritaire étrangères de Terex.

De nombreux autres pays depuis lesquels Terex exporte, comme l'Allemagne, l'Australie et l'Inde, ont également leurs propres lois relatives au contrôle des exportations, que les entreprises exportant depuis ces pays doivent respecter. Les membres d'équipes impliqués dans un quelconque aspect d'une exportation doivent connaître et respecter, en plus de ce Code, les lois du pays concerné qui régissent la transaction. Consultez les **profils des pays dans le cadre du contrôle des exportations et des sanctions commerciales** pour le pays concerné.

Testez vos connaissances

Quels membres d'équipes doivent se soumettre aux lois relatives au contrôle des exportations et aux sanctions commerciales ainsi qu'à la politique de Terex en la matière ?



Les restrictions commerciales peuvent également inclure les boycotts. Un boycott est un moyen de protestation ou de coercition consistant à refuser de traiter avec certaines personnes ou entreprises, souvent en raison de leur situation géographique. Les lois américaines régissent la façon dont les entreprises américaines, leurs filiales et les coentreprises à participation majoritaire doivent répondre aux boycotts impliquant d'autres pays. En règle générale, ces lois interdisent de coopérer avec des boycotts internationaux non approuvés par le gouvernement américain (comme le boycott arabe à l'égard d'Israël) et imposent de signaler au gouvernement américain toute demande reçue appelant à boycotter une activité. Les demandes de participation à des boycotts peuvent être mentionnées dans les contrats, les conditions générales, et même dans les lettres de crédit. Les membres d'équipes de Terex doivent signaler toutes les demandes d'application d'un boycott international à l'équipe de Terex en charge de la conformité des transactions commerciales et ne doivent pas accepter de prendre part à des boycotts internationaux sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du responsable de la déontologie et du respect des lois ou du responsable du service juridique de Terex.

La liste des pays, des personnes et des entités soumis à des sanctions économiques ou nécessitant des autorisations d'exportation est régulièrement modifiée. Toute violation des lois relatives au contrôle des exportations, des restrictions commerciales et des sanctions économiques est considérée comme grave et peut aboutir à des poursuites judiciaires ainsi qu'à des sanctions pécuniaires conséquentes. La loi interdit également aux membres d'équipes d'amener un tiers, comme un distributeur, un agent ou un transitaire, à effectuer au nom de Terex une transaction enfreignant ces lois, restrictions ou sanctions.

Si vous avez un doute concernant une transaction ou si vous souhaitez savoir quelles lois relatives au contrôle des exportations, quelles restrictions commerciales et quelles sanctions économiques s'appliquent à une situation donnée, consultez la **rubrique Contrôle des exportations et respect des lois commerciales** du site **Intranet de Terex**. Si vous avez toujours un doute, n'effectuez pas la transaction et contactez immédiatement un membre de **l'équipe déontologie et respect des lois de Terex**.

LA MÉTHODE TEREX

Au sein de notre société et avec nos actionnaires

Notre Société ne fera jamais passer le profit avant l'intégrité. Nous ne fermerons pas les yeux lorsque nous serons confrontés à des situations douteuses ; nous devons faire ce qui est juste. La partie qui suit, intitulée La méthode Terex avec notre Société et nos actionnaires, décrit ce que nous attendons des membres d'équipes pour atteindre notre objectif consistant à représenter la société la plus rentable de notre secteur, en termes de rendement du capital investi.

COMPTABILITÉ ET RAPPORTS FINANCIERS

Terex doit soumettre à la Commission américaine des valeurs et des changes (la « SEC »), ainsi qu'à diverses autres instances gouvernementales à travers le monde, des rapports contenant des informations sur la Société, sur nos activités et sur nos résultats financiers. Nos actionnaires et nos futurs investisseurs s'appuient également sur nos rapports. Pour nous assurer que ces rapports sont exacts, nous nous appuyons sur un système de politiques comptables, de contrôles internes et de procédures relatives à la divulgation.

Testez vos connaissances



Sélectionnez la meilleure réponse pour le scénario qui s'affiche à gauche :

Nous nous engageons à enregistrer et à soumettre des informations honnêtes et exactes sur notre Société, nous ne ferons aucune fausse déclaration et ne dissimulerons aucun fait. Tous les registres et dossiers financiers de Terex doivent mentionner l'actif, le passif, les recettes, les coûts et les dépenses de la Société conformément aux principes comptables généralement établis aux États-Unis (GAAP), à la politique de Terex et aux lois et réglementations locales. Nos devoirs en matière de transmission de rapports financiers dans les juridictions américaines et autres imposent à nos membres d'équipes de :

- s'assurer que les informations sont exactes, complètes et fournies dans les délais requis ;
- divulguer, déclarer ou enregistrer rapidement et correctement tous les fonds de la Société ;
- ne pas établir ni tenter d'établir des dossiers inexacts ou trompeurs ;
- s'assurer que tous les paiements ou transferts des fonds ou de l'actif de la Société sont autorisés, parfaitement justifiés et clairement identifiés dans les registres de la Société ; et
- utiliser les fonds ou l'actif de la Société uniquement pour les paiements ou les transferts mentionnés dans les pièces comptables.

Les membres d'équipes peuvent également être tenus de divulguer, dans les délais impartis, les informations requises pour évaluer l'exactitude des déclarations financières de la Société, sa bonne santé financière et la régularité de ses opérations.

Outre les procédures disciplinaires, la violation de ces principes peut exposer le contrevenant à une importante responsabilité civile et pénale. Si vous apprenez l'existence de transactions, de pratiques comptables, de rapports financiers ou de divulgations publiques inappropriés ou frauduleux, vous devez les signaler immédiatement à votre responsable, au directeur général/ responsable du site, à votre responsable financier, au chef comptable ou au directeur financier de Terex, à un membre de l'équipe déontologie et respect des lois

Testez vos connaissances

Nous avons des bacs de ferraille provenant d'équipements de clients que nous avons réparés. Nos clients ne souhaitant pas récupérer la ferraille, nous avons demandé à un ferrailleur de nous l'acheter. Étant donné que la ferraille ne figure pas dans nos registres, à qui appartient l'argent versé par le ferrailleur ?

La Société retient volontairement l'impôt sur le revenu des membres d'équipes et le remet au gouvernement chinois. Une fois par an, le gouvernement chinois accorde un rabais en échange de cette bonne volonté concernant le versement de l'impôt sur le revenu. Ce rabais est offert en échange du service rendu par la Société au gouvernement chinois, et non pour l'impôt versé. Le rabais offert par le gouvernement peut être adressé directement à un dirigeant de la Société ou à la Société elle-même. À qui revient ce rabais ?

de Terex, à un membre de l'équipe des services d'audit de Terex, à un avocat du **service juridique de Terex**, à un membre du comité d'audit du conseil d'administration de Terex Corporation ou via le **service d'assistance téléphonique de Terex**.

COOPÉRATION DANS LE CADRE DES ENQUÊTES, DES INVESTIGATIONS ET DES AUDITS INTERNES ET EXTERNES

Nous coopérons et nous ne dissimulons aucune information durant les enquêtes, les investigations ou les audits menés en interne ou à l'extérieur, notamment par des autorités de réglementation ou des cabinets d'audit. Les membres d'équipes se doivent de coopérer entièrement et ne doivent jamais interférer dans une enquête, une investigation ou un audit, ni chercher à les influencer de manière irrégulière.

FRAUDE ET FAUSSES DÉCLARATIONS

La fraude implique une tromperie ou présentation erronée d'informations délibérée et intentionnelle. En tant que société au comportement intègre, Terex refuse de s'engager dans tout type d'activité frauduleuse.

La plupart des fraudes peuvent être évitées en suivant scrupuleusement les systèmes et les contrôles mis en place, destinés à empêcher qu'une personne puisse exercer un contrôle total sur l'argent, les fournitures ou les dossiers. Si vous apprenez l'existence d'un acte frauduleux, n'essayez pas de le couvrir. Le moyen le plus rapide de stopper une fraude est de la signaler immédiatement à votre responsable, au directeur général/ responsable du site, à votre responsable financier, au chef comptable ou au directeur financier de Terex, à un membre de l'équipe des services d'audit, à un membre de l'**équipe déontologie et respect des lois de Terex**, à un avocat du **service juridique de Terex** ou par le biais du **service d'assistance téléphonique de Terex**.



Mettez fin aux activités frauduleuses en les signalant immédiatement à la direction.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Tous les membres d'équipes se doivent d'agir en permanence dans l'intérêt de Terex et de faire attention aux éventuels conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêts survient lorsque nos intérêts personnels interfèrent d'une manière quelconque avec les intérêts de la Société.

Les conflits réels (ainsi que les impressions de conflits) doivent être évités. Il existe deux types de conflits d'intérêts : transactionnels ou personnels. Les conflits d'intérêts transactionnels surviennent lorsque les intérêts financiers ou commerciaux personnels d'un membre d'équipe interfèrent avec les intérêts de notre Société. Les conflits d'intérêts personnels surviennent lorsque les relations personnelles sur le lieu de travail interfèrent avec les intérêts de notre Société.

Voici quelques exemples de conflits d'intérêts transactionnels :

- avoir un intérêt financier personnel chez un fournisseur, un client, un concurrent ou un distributeur ;
- avoir un membre de sa famille proche (p. ex. époux(se), parent, frère ou sœur, enfant ou belle-famille) ou toute personne considérée comme un membre de la famille (p. ex. fiancé(e), concubin ou concubin d'un membre de la famille) qui travaille pour ou possède un intérêt financier chez un fournisseur, un client, un concurrent ou un distributeur ;
- recevoir toute forme de rémunération de la part d'un fournisseur, d'un client, d'un concurrent ou d'un distributeur ; ou
- posséder un intérêt personnel ou un potentiel de gains dans des transactions de la Société.

Par ailleurs, vous ne devez jamais utiliser les biens ou informations confidentielles de Terex ou votre poste au sein de la Société pour obtenir des gains personnels et vous ne devez pas profiter à titre personnel d'une opportunité commerciale découverte grâce à votre poste au sein de Terex.

Les membres d'équipes de Terex sont tenus de consacrer tout leur temps de travail et toute leur attention à leurs devoirs envers Terex. Les activités ou investissements en dehors du cadre professionnel ne sont autorisés qu'à la condition qu'ils ne vous amènent pas à devenir un concurrent, un client ou un vendeur de Terex ou à coopérer avec ces derniers. De telles activités extraprofessionnelles ne peuvent être effectuées qu'en dehors des heures de travail et ne doivent pas interférer avec l'exécution satisfaisante des tâches du membre d'équipe.

Un conflit d'intérêts survient lorsque nos intérêts personnels interfèrent d'une manière quelconque avec les intérêts de la Société.

Nous encourageons la famille des membres d'équipes à venir travailler chez Terex ; nous pensons que cela peut renforcer l'engagement et la loyauté envers notre Société. Nous devons cependant observer certaines règles dans ces circonstances. Pour éviter tout conflit d'intérêts personnel ou toute impression de conflit d'intérêts, nous n'engagerons pas, ne continuerons pas à employer, ne promouvrons pas et ne transférerons pas un membre d'équipe à un poste où sa relation avec un autre membre d'équipe :

- crée une relation de responsable/subordonné avec un membre de sa famille ou son partenaire conjugal ;
- peut avoir un impact négatif sur sa performance professionnelle, sa sécurité ou son moral ; ou
- implique un conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou donne l'impression d'un conflit d'intérêts.

Si un changement survenant dans les relations personnelles des membres d'équipes actuels engendre un conflit d'intérêts, réel ou potentiel, la Société s'efforcera, dans la limite du raisonnable, de minimiser les problèmes de supervision, de sécurité ou de moral par une réaffectation des tâches, une mutation ou un transfert.

Testez vos connaissances

Je travaille dans le service d'approvisionnement stratégique, où je m'occupe des composants hydrauliques et pneumatiques. Nous passons actuellement en revue nos fournisseurs existants et ceux à qui nous pourrions faire appel. Ma sœur est vendueuse chez un fournisseur de composants hydrauliques qui jouit d'une excellente réputation. Je sais qu'elle pourrait nous faire bénéficier de prix très intéressants et que sa société est réputée pour la qualité de ses produits. Est-ce acceptable que j'intègre la société de ma sœur en tant que fournisseur potentiel de Terex ?

La divulgation complète permet de résoudre les conflits d'intérêts. Si vous avez un conflit d'intérêts, réel ou potentiel, ou si vous n'êtes pas sûr(e) de savoir si une activité particulière peut représenter un conflit d'intérêts ou donner l'impression d'un conflit d'intérêts, contactez votre représentant des ressources humaines, un membre de l'**équipe déontologie et respect des lois** ou un avocat du **service juridique de Terex**.

INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES ET NÉGOCIATION DES ACTIONS DE TEREX

En tant que société cotée à la bourse de New York, Terex est régie par les lois américaines sur les titres boursiers, qui doivent être respectées par tous les membres d'équipes de Terex à travers le monde, notamment lors du traitement d'informations privilégiées et de la négociation des actions de Terex.

Le terme « informations privilégiées » désigne toute information qui n'a pas été rendue publique et qu'un investisseur raisonnable pourrait considérer comme importante lors d'une prise de décision concernant un investissement. Ces informations peuvent inclure des données financières non publiques, des informations sur les produits, des plans marketing, des négociations concernant des acquisitions ou des dessaisissements, ou d'autres informations concernant notre Société, nos produits, nos services ou nos clients. Les informations privilégiées doivent être traitées comme strictement confidentielles, excepté lorsque nous sommes autorisés ou légalement obligés de les divulguer, comme dans le cas des rapports que nous soumettons à la SEC, des divulgations requises par les autorités de réglementation et d'autres communications publiques autorisées.

Aucune transaction concernant les titres de Terex, ou les titres d'une autre société collaborant avec Terex, ne doit être réalisée dans des circonstances pouvant impliquer, ou pouvant sembler impliquer, des informations privilégiées. Les lois régissant les opérations d'initié s'appliquent à tous les membres d'équipes à travers



Acheter ou vendre des actions de l'entreprise sur la base d'informations n'ayant pas été rendues publiques, mais auxquelles vous avez accès en tant qu'« initié », est interdit par la loi.

le monde, quels que soient leurs lieux de travail ou de résidence, ainsi qu'à leurs époux, enfants et autres proches, et à toutes les personnes qu'ils considèrent comme un membre de leur famille.

Vous devez faire particulièrement attention à ne pas négocier de titres de Terex peu de temps avant et juste après la divulgation publique par Terex d'informations importantes, comme les résultats financiers trimestriels et de fin d'exercice. La règle générale établit que les membres d'équipes de Terex doivent attendre au moins 24 heures après la divulgation des informations pour pouvoir négocier des titres. Les ventes à découvert et les négociations sur les titres de Terex de nature spéculative sont interdites.

Si vous avez des questions, consultez la **Politique relative aux opérations d'initié de Terex** avant d'agir. Vous pouvez également contacter un avocat du **service juridique de Terex**.

Testez vos connaissances

Je travaille sur une alliance de produits confidentielle entre Terex et une autre société. Le marché potentiel des deux sociétés pourrait être considérablement élargi si l'alliance réussissait. Est-ce considéré comme des informations privilégiées ?

PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Nous sommes tous tenus de protéger les actifs tangibles et intellectuels de la Société contre toute perte, vol, dommage ou usage abusif. Les actifs tangibles de la Société incluent les espèces et les autres actifs financiers, les installations, les équipements et les fournitures. Les actifs intellectuels incluent la propriété intellectuelle (p. ex. secrets industriels, brevets, marques de commerce et droits d'auteur), les informations exclusives (comme les plans commerciaux, les modèles d'évaluation des prix, les croquis et les informations financières non publiées) ainsi que d'autres informations précieuses (p. ex. listes de clients, nomenclatures, listes de prestataires et factures).

Les membres d'équipes doivent toujours traiter les actifs tangibles de la Société avec soin et respect et les protéger contre le gaspillage, le vol, les dommages et les usages abusifs. De même, les droits de propriété intellectuelle sont essentiels pour protéger les investissements réalisés par Terex ou par d'autres sociétés et personnes pour développer de nouveaux produits et de nouvelles idées. Nous devons protéger nos droits de propriété intellectuelle contre tout détournement et respecter les droits de propriété intellectuelle des autres.

Pour toute question concernant la propriété intellectuelle de Terex, ses droits d'auteur, ses marques commerciales et ses brevets, ou d'autres informations confidentielles, contactez un avocat du **service juridique de Terex**.

Il est essentiel de protéger les informations confidentielles de Terex pour conserver notre position vis-à-vis de la concurrence.

PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Dans le cadre de votre travail, vous pouvez avoir connaissance d'informations confidentielles ou exclusives concernant Terex ou d'autres sociétés et qui n'ont pas été rendues publiques. Il est essentiel de protéger les informations confidentielles et exclusives de Terex

pour conserver notre avantage concurrentiel. Tous les membres d'équipes doivent veiller personnellement à protéger les informations confidentielles et exclusives de la Société et des tiers contre toute divulgation non autorisée, modification ou perte. Les membres d'équipes doivent en outre prendre les mesures suivantes pour protéger les informations confidentielles ou exclusives :

- 1 Restreindre l'accès** aux seules personnes ou parties autorisées ;
- 2 Stocker les informations confidentielles ou exclusives** sur des systèmes contrôlés par Terex ou sur des systèmes externes autorisés ;
- 3 Obtenir l'autorisation** du service informatique de Terex avant d'utiliser des systèmes/applications basés sur le Cloud.
- 4 Crypter les informations confidentielles ou exclusives** avant de les transmettre à l'extérieur ou de les stocker sur des dispositifs mobiles (comme les ordinateurs portables, les tablettes et les smartphones) ou sur un support amovible (clés USB, CD ou DVD). Les dispositifs mobiles et les supports amovibles doivent être fournis ou approuvés par le service informatique de Terex.
- 5 Soyez particulièrement vigilant(e) lorsque vous utilisez les réseaux sociaux** (tels que Facebook, Twitter ou LinkedIn) ou le téléphone, les emails ou tout autre moyen de stockage et de transmission d'informations électronique.
- 6 Ne discutez pas** d'informations confidentielles ou exclusives dans des lieux publics où d'autres personnes peuvent vous entendre.

Testez vos connaissances

Je travaille au service des ressources humaines et je vois donc passer de nombreuses informations confidentielles sur les membres d'équipes. Étant donné que je me déplace sur de nombreux sites de Terex, où dois-je conserver les informations confidentielles sur les membres d'équipes dont je pourrais avoir besoin ?



Vous devez savoir que même lorsque votre fonction ou votre emploi au sein de Terex prend fin, vous restez soumis(e) à l'obligation de ne pas divulguer ni fournir d'une manière quelconque des informations exclusives et confidentielles de Terex.

INFORMATIONS SUR LES CONCURRENTS

Il est courant, dans le cadre des affaires, de recueillir des informations sur les concurrents. La tromperie ou des moyens illégaux ne doivent en aucun cas être utilisés pour obtenir des informations concurrentielles. Un membre d'équipe qui obtient de manière inappropriée des informations confidentielles d'un concurrent ne doit pas étudier, copier ni divulguer ces informations. Pour en savoir plus à propos du **recueil d'informations sur les concurrents**, vous pouvez consulter le [site Intranet de Terex](#).

Nous ne recourons pas à la tromperie ni à des moyens illégaux pour obtenir des informations sur nos concurrents.

Il est interdit aux membres d'équipes ayant déjà travaillé pour un concurrent de Terex de divulguer des informations confidentielles à propos de ce dernier. Il est également interdit de le leur demander ou de les y autoriser.

SYSTÈMES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Terex fournit plusieurs outils permettant aux membres d'équipes de travailler plus efficacement. En fonction des responsabilités qu'implique votre poste, vous pouvez avoir accès à des emails, à des applications basées sur le Cloud, à des ordinateurs, à des serveurs, à des réseaux, à des tablettes (comme un iPad), à des smartphones (comme un iPhone ou Android), à des

Testez vos connaissances

Dans le cadre de mon travail, je suis amené(e) à recueillir des informations sur nos concurrents afin de cerner le marché et de développer notre compétitivité. Quelles méthodes puis-je utiliser ?

imprimantes, à des télécopieurs, à des appareils de vidéoconférence, à des téléphones, à des appareils de messagerie vocale ou à d'autres appareils de communication. Ces outils sont la propriété de la Société et doivent être utilisés d'une manière conforme aux valeurs du **Terex Way**, aux politiques de la Société et aux lois applicables.

Vous ne devez accéder ou tenter d'accéder à des systèmes ou à des secteurs physiques que si vous y êtes expressément autorisé(e). De même, vous ne devez laisser aucune tierce personne accéder aux systèmes ou aux secteurs physiques de la Société sans une autorisation en bonne et due forme.

Sachez qu'à moins que les lois locales ne stipulent le contraire :

- toutes les communications et informations transmises, reçues ou stockées sur les systèmes ou dispositifs de la Société sont la propriété de Terex ;
- les systèmes ou dispositifs de la Société ne doivent jamais être utilisés pour des supports ou activités offensants ou diffamatoires, ni employés à des fins de harcèlement ;
- les systèmes de messagerie et autres systèmes informatiques de Terex sont destinés à un usage professionnel et Terex n'autorise qu'un usage personnel limité ;
- Terex n'est pas tenue de protéger, de récupérer ni d'extraire les informations que vous stockez en faisant un usage personnel d'un système de Terex (p. ex. serveur de messagerie, ordinateur de bureau, ordinateur portable ou autre) ;
- vous ne devez avoir aucune attente quant à la confidentialité de communications privées lors de l'utilisation des emails, des systèmes de messagerie vocale, des ordinateurs, des téléphones et d'autres systèmes de communication de la Société ;
- la Société se réserve le droit de contrôler et d'accéder au compte de messagerie professionnel, à la messagerie vocale, à l'ordinateur, au téléphone et aux autres dossiers d'un membre d'équipe, y compris aux communications et activités sur Internet ;

- les appareils personnels ne doivent pas être utilisés pour les activités de la Société ni connectés au réseau interne de Terex sans le consentement écrit du service informatique de la Société ;
- la Société se réserve le droit d'effacer toute information la concernant stockée sur le bien personnel d'un membre d'équipe, comme les tablettes ou les smartphones.

Les systèmes de la Société ne doivent jamais être utilisés pour des supports inappropriés, offensants ou diffamatoires, ni employés à des fins de harcèlement.

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Terex respecte la confidentialité des informations personnelles des membres d'équipes et d'autres personnes. Tous les membres d'équipes de Terex sont tenus de respecter la **Politique de protection des données de Terex Corporation**.

Terex transfère des données permettant d'identifier les employés dans d'autres pays en respectant les lois relatives à la protection de la vie privée des pays émetteurs et récepteurs. Terex Corporation s'engage à traiter comme il se doit les informations permettant d'identifier les employés et à protéger ces informations pour éviter qu'elles ne soient perdues, mal utilisées, consultées sans autorisation, divulguées, modifiées ou détruites. Les membres d'équipes à qui sont confiées ces données personnelles ne pourront les utiliser qu'aux fins auxquelles elles ont été recueillies et devront respecter leur confidentialité. Pour toute question concernant la confidentialité ou la protection des données, contactez un membre de **l'équipe déontologie et respect des lois de Terex**.

Testez vos connaissances

J'ai égaré mon ordinateur portable durant un déplacement. Celui-ci contenait des informations confidentielles sur nos clients, qui étaient cryptées. J'ai vraiment besoin d'un ordinateur portable pour mon travail. Que dois-je faire ?

TENUE DES REGISTRES

Nous nous engageons à enregistrer et à soumettre des informations honnêtes, exactes et actualisées sur notre Société. Il est important d'établir et de conserver des registres précis, authentiques, fiables, complets, facilement accessibles et compréhensibles.

Les registres de la Société ne peuvent être supprimés qu'après qu'ils aient satisfait à toutes les exigences applicables en matière de conservation des documents. Conserver ou supprimer des registres de manière inappropriée peut avoir de lourdes conséquences pour vous et pour la Société. Des informations supplémentaires concernant la conservation des documents sont disponibles dans la **Politique du cycle de vie de la gestion des informations de Terex Corporation**.

MÉDIAS ET ENQUÊTES PUBLIQUES

Les communications avec les médias d'information et d'autres personnes extérieures à notre Société sont importantes et peuvent avoir un impact sur nos activités et sur la réputation et l'image de Terex. Il est essentiel que les communications émanant de la Société soient cohérentes, exactes, responsables, conformes et professionnelles. C'est pourquoi les membres d'équipes qui ne sont pas autorisés à s'exprimer dans les médias doivent transmettre toute demande d'informations financières, privilégiées ou autres sur la Société à l'équipe de Terex chargée des relations investisseurs, conformément aux **Directives de Terex en matière de communication externe**.

LA MÉTHODE TEREX

Avec nos gouvernements et nos communautés

Le respect des lois (aussi bien la lettre que l'esprit) fait partie de notre façon de faire. La partie qui suit, intitulée La méthode Terex avec nos gouvernements et nos communautés, décrit notre engagement à agir comme une bonne entreprise citoyenne à l'échelle mondiale, nationale et locale et ce que nous attendons de tous les membres d'équipes de Terex à ce sujet.

RESPECT DES LOIS

Nous sommes présents dans de nombreux pays à travers le monde. Nos opérations sont donc soumises aux lois de différents pays, provinces, États, municipalités et partenariats, comme l'Union européenne.

Comprendre comment ces lois s'appliquent à nos opérations constitue pour nous tous un challenge important. Puisque nous sommes une société américaine, les lois américaines s'appliquent bien souvent à nos opérations et à nos sociétés affiliées, ainsi qu'aux membres d'équipes de Terex basés dans d'autres pays dans lesquels nous sommes présents. D'autres pays peuvent également appliquer leurs propres lois au-delà de leurs frontières.

Nous nous engageons à faire preuve d'un comportement déontologique particulièrement exigeant et à respecter toutes les lois, réglementations et codes industriels applicables dans chaque pays dans lequel nous opérons, y compris ceux interdisant l'esclavage, la servitude, le trafic d'êtres humains, le travail des enfants et le travail forcé. Nous ne ferons preuve d'aucun comportement illégal par l'intermédiaire de tiers.

Il peut parfois y avoir un conflit entre les lois applicables de différents pays ou entre les lois applicables et les dispositions de ce Code ou de la politique de Terex. Dans ce cas, conformez-vous toujours à la loi ou à la norme imposant le comportement déontologique le plus exigeant et contactez **l'équipe déontologie et respect des lois de Terex** ou un avocat du service juridique de Terex pour vous aider à résoudre la situation.

ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à respecter entièrement l'esprit et la lettre de toutes les lois et réglementations relatives à l'environnement dans chaque pays dans lequel nous opérons. Chaque membre d'équipe de Terex est en outre tenu personnellement de signaler à son supérieur, à un professionnel de la santé, de la sécurité et de l'environnement ou au responsable du site toute violation ou tout déversement ou rejet dans l'environnement pour que nous puissions y remédier immédiatement.

Questions-Réponses

Les lois de protection de l'environnement sont si complexes, comment puis-je savoir si je dois m'inquiéter d'une situation particulière ?

Terex interdit, sans exception, la saisie délibérée d'informations inexactes sur un formulaire administratif, dans un rapport de suivi ou en réponse à une demande d'informations émanant d'une agence gouvernementale. Il est strictement interdit d'altérer ou de diluer des échantillons, de communiquer des informations erronées concernant les résultats des prélèvements et de passer outre les conditions des autorisations ou des protocoles applicables au recueil, à l'échantillonnage, aux tests, aux analyses ou à l'enregistrement de données environnementales. Il est par ailleurs strictement interdit de contourner tout dispositif de contrôle ou de surveillance de l'environnement en enfreignant la loi ou les conditions des autorisations.

Toutes les autorisations applicables seront obtenues et les conditions de ces autorisations seront respectées. Nous nous engageons à protéger l'environnement en réduisant et en empêchant les déchets, les déversements et les rejets dans l'environnement. Nous nous efforçons également d'utiliser, de manipuler, de transporter et d'éliminer en toute sécurité toutes les matières premières, les produits et les déchets.



Nous avons le privilège d'opérer au sein de nombreuses communautés à travers le monde. (Une grue Terex a participé au transfert de Tanzi, une girafe de Rothschild rare, du zoo de Melbourne au zoo de Mogo, en Australie. Tanzi a rejoint sa sœur Shani.)

SOUTIEN ET IMPLICATION AU SEIN DES COMMUNAUTÉS

Nous avons le privilège d'opérer au sein de nombreuses communautés à travers le monde. En tant que citoyens de ces communautés, nous devons toujours agir de manière responsable. Cela signifie mener nos opérations en toute sécurité et être préparés à toute situation d'urgence pouvant survenir.

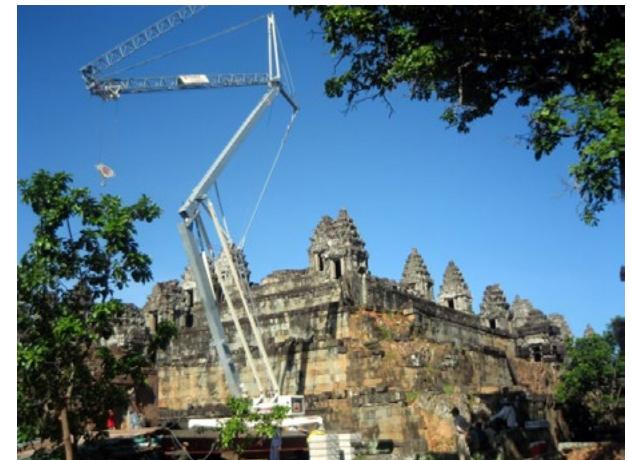
Nous soutenons et renforçons nos communautés et contribuons au développement local en nous impliquant activement. Notre implication peut être aussi simple que de sponsoriser une organisation de jeunesse locale ou aussi complexe que d'aider à bâtir une école ou un hôpital. Nous sommes des citoyens de nos communautés. En améliorant ces communautés, nous améliorons nos entreprises.

Les dons et les contributions à des œuvres caritatives effectués au nom de Terex ou avec les fonds de la Société doivent être approuvés au préalable par le directeur général ou le responsable du site et par le Président du secteur commercial. En outre, les dons ou contributions à des œuvres caritatives (ou une série de dons ou de contributions à des œuvres caritatives) d'une valeur supérieure à 2 500 dollars par an doivent être également approuvés au préalable par le Président-directeur général de Terex. Toutes les autorisations doivent être données par écrit.

ACTIVITÉS ET CONTRIBUTIONS POLITIQUES

Nous respectons le droit des membres d'équipes de prendre part à des activités politiques ; cependant, toute décision d'implication politique est personnelle et librement consentie. Les activités politiques personnelles des membres d'équipes doivent être pratiquées sur leur temps libre et avec leurs propres ressources. Vous devez à tout moment signifier clairement que vos opinions et vos actions sont les vôtres et non celles de la Société.

Nous sommes de bons citoyens à l'échelle mondiale, nationale et locale. Nous soutenons et renforçons nos communautés. (Une grue Terex a contribué à la restauration d'un ancien temple au Cambodge.)



INTRODUCTION

DEMANDER DE L'AIDE OU
FAIRE PART DE SES
PRÉOCCUPATIONS

MEMBRES D'ÉQUipes
ET LIEU DE TRAVAIL

CLIENTS ET MARCHÉS

SOCIÉTÉ ET
ACTIONNAIRES

GOUVERNEMENTS
ET COMMUNAUTÉS

INDEX

En raison de limites strictes concernant les activités politiques de la Société, les membres d'équipes ne peuvent faire aucune contribution politique directe ou indirecte au nom de Terex ou avec les fonds de la Société, excepté s'ils y ont été autorisés par écrit au préalable par le Président-directeur général, le directeur financier ou le **responsable du service juridique** de Terex Corporation. Les lois de nombreux pays limitent strictement les contributions politiques des entreprises. Enfreindre ces lois peut entraîner de lourdes sanctions, y compris des peines d'emprisonnement pour les responsables.

Questions-Réponses

Mon responsable m'a demandé une contribution en faveur d'un candidat politique qu'il soutient. Est-ce approprié ?

INDEX

A

Accident évité de justesse 12
 Actifs 28
 Actifs de la société 28 *Voir Actifs*
 Actifs financiers 28 *Voir Actifs*
 Actionnaires 3, 5, 23
 Actions de Terex 27
 Activités et contributions politiques 33
 Activités extraprofessionnelles 26
 Agents 18, 19 *Voir Tiers*
 Agents de la fonction publique 18
 Alcool 13
 Amélioration permanente 3
 Antitrust 16
 Applications basées sur le Cloud 29
 Associations professionnelles / réunions 16

B

Blanchiment d'argent 20
 Boycotts 22
 Brevets 28

C

Cadeaux 17, 18, 21
 CD 28 *Voir Supports amovibles*
 Civisme 3 *Voir Terex Way*
 Clés USB 28
 Clients 1, 2, 3, 5, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 23, 24, 27, 28, 30
 Code de déontologie et de conduite 1, 5
 Coentreprises 6, 21, 22
 Communautés 3, 5, 32, 33
 Comportement individuel 11, 13
 Comportements de sécurité exigés par Terex 11
 Comptabilité 23

Concubins 26 *Voir Conflits d'intérêts*
 Concurrence loyale 15, 16, 17, 29 *Voir Antitrust*
 Concurrent 26, 29
 Confidentialité et protection des données 30
 Conflits d'intérêts 26
 Conservation des documents 31
 Consultants 6, 13
 Contributions politiques 33, 34
 Contrôle des exportations 20, 22
 Contrôles 23, 25
 Corruption 18, 19
 Courage 3 *Voir Terex Way*
 Courtiers 19
 Crypter 28

D

Décisions 3, 7, 13, 26
 Dessous-de-table 19 *Voir Corruption*
 Déversements 33 *Voir Environnement*
 Discrimination 12
 Dispositifs mobiles 28
 Distributeurs 16, 19
 Diversité et intégration 12
 Divertissements, voir Gestes de courtoisie commerciale 17
 Données personnelles 30
 Dons 17, 33
 Drogue ou alcool 13
 Droits d'auteur 28
 DVD 28 *Voir Supports amovibles*

E

Égalité des chances en matière d'emploi 12
 Email 16
 Enfants 27, 32 *Voir Conflits d'intérêts*
 Enquêtes 6, 25, 31 *Voir Investigations*
 Enquêtes publiques 31 *Voir Médias*

Environnement 32
 Époux 26, 27 *Voir Conflits d'intérêts*
 Équipe chargée des relations investisseurs 31
 Esclavage 32
 Espèces 18, 19, 20, 28
 Ethicspoint 8
 Exactitude des registres 31

F

Factures 28
 Faire part de ses préoccupations 5, 7, 8, 10, 13
 Famille 7, 11, 26, 27 *Voir Conflits d'intérêts*
 Fausses déclarations 25
 Fournisseurs 16, 17, 18, 26
 Fraude 25

G

GAAP (principes comptables généralement établis) 24
 Geste de courtoisie commerciale 18
 H
 Harcèlement sexuel 13
 Harcèlement sur le lieu de travail 13
 Hébergement 17 *Voir Gestes de courtoisie commerciale*

I

Identité 9, 12
 Importations 20 *Voir Contrôle des exportations*
 Imprimantes 30
 Informations confidentielles 14, 16, 26, 28, 29, 30
 Informations exclusives 28, 29
 Informations financières 28, 31
 Informations privilégiées 27
 Informations sur les concurrents 29
 Intégration 3, 12 *Voir Diversité et intégration*
 Intégrité 3 *Voir Terex Way*

Intermédiaires 19

Internet 5, 8, 28, 30

Interruption du travail 11

Intimidation 13 *Voir Harcèlement*

Investigations 25

L

La politique de la « porte ouverte » 8

Leadership au service des autres 3 *Voir Terex Way*

Listes de clients 28

Listes de prestataires 28

Lois relatives à la lutte contre la corruption 19 *Voir Corruption*

Lois, respect des 32

Lois sur les valeurs 21, 22, 27, 32

M

Marché 5, 12, 15, 16, 17, 27, 29

Marques de commerce 28

Médias 31

Menaces 13 *Voir Harcèlement*

Messagerie vocale 30

Modèles d'évaluation des prix 28

N

Nomenclatures 28

O

Objectif, mission et vision de Terex 2

Opérations d'initié 27

Ordinateur de bureau 30

Ordinateur portable 28, 30

Ordinateurs 28, 29, 30

Orientation sexuelle 12

Origine nationale 12

P

Paiements 19, 20, 24

Paiements de facilitation 19

Paiements illégaux 19 *Voir Corruption*

Plan commerciaux 28

Pots-de-vin 19 *Voir Corruption*

Prendre les bonnes décisions 7

Prestataires 6, 13, 28

Prix 16, 19, 26, 28

Proches 27 *Voir Conflits d'intérêts*

Propriété intellectuelle 28

Q

Qualité 15, 17, 26

Qualité et sécurité des produits 15

R

Race 12

Rapports financiers 23, 24

Réexportations 20

Relations personnelles 26 *Voir Conflits d'intérêts*

Repas 17, 18 *Voir Gestes de courtoisie commerciale*

Représailles 8, 10, 12, 34

Réseaux 13, 14, 28, 29

Réseaux sociaux 13, 14, 28, 29

Respect 1, 3, 6, 7, 8, 9, 12, 17,

18, 19, 20, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 34

Responsabilités de la direction 6

Restrictions commerciales 20, 22

S

Salons commerciaux 16

Sanctions économiques 20, 22

Santé et sécurité 11

Secrets industriels 28

Sécurité sur le lieu de travail 11

Serveurs 29

Service d'assistance téléphonique confidentiel 9

Service d'assistance téléphonique de Terex 1, 8, 9, 25

Servitude 32

Sexe 12

Smartphones 28, 29, 30

Soutien et implication au sein des communautés 33

Supérieurs 5, 6

Supports amovibles 28

Systèmes de communication et d'information 29

T

Tablettes 28, 29, 30

Télécopieurs 30

Téléphones 30

Tenue des registres 31

Terex Way 1, 30

Tiers 6, 16, 19, 22, 28, 32

Trafic d'êtres humains 32

Traitement équitable 12

Transactions équitables 16

Transitaires 19

Travail des enfants 32

Travail forcé 32

V

Vidéoconférence 30

Violations de ce code 7

Violence 13 *Voir Harcèlement*

Voyages 13, 17, 18, 21